



Direction de l'Action Sociale
Département Projets et Partenariats
Pôle Technologie et Autonomie
Initiation.numerique@carsat-ra.fr

APPEL À PROJETS 2023-2024

Cahier des charges Pack Prévention Connect

« Initiation au numérique des seniors et parcours prévention connecté »

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône Alpes, lance l'appel à projets « **initiation au numérique des seniors et parcours prévention connecté** » destiné aux retraités fragilisés.

Les enjeux de l'inclusion numérique et de la prévention pour bien vieillir

Accompagner l'inclusion numérique :

La digitalisation de la société est un véritable levier de promotion du Bien Vieillir puisqu'elle favorise le lien social, l'accès à l'information et aux droits, à la communication à distance, aux réseaux sociaux et aux actions de prévention à domicile.

De l'initiation au numérique à un parcours de prévention connecté :

Pour répondre aux attentes des assurés, la Carsat Rhône-Alpes propose et développe des services en ligne pour gérer la retraite et pour bien vivre son âge, sans oublier ceux qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs usages numériques. Ainsi, pour lutter contre la fracture numérique, elle pilote depuis 2016 l'organisation d'ateliers d'initiation au numérique sur le territoire rhônalpin en lien avec son réseau de partenaires.

Le "parcours de prévention connecté" intègre un accompagnement des seniors dans la découverte des outils numériques et des démarches en ligne avec l'aide à la création de compte personnel (dont l'espace personnel sur lassuranceretraite.fr).

Pour que le numérique facilite et accompagne les seniors dans leur vie à la retraite, les participants sont également incités à s'inscrire dans une démarche de prévention en ligne. Cela débute avec la création d'un compte [Services +](#), les services en ligne proposés par la Carsat Rhône-Alpes pour bien vivre sa retraite. Ils sont ensuite invités à réaliser un bilan en prévention et à utiliser les différents services en ligne proposés sur leur compte en ligne (s'inscrire à un atelier, rejoindre la communauté de seniors, etc.).

Chiffres clés :

- Un réseau de plus de 100 partenaires dont 57 centres sociaux et l'Union Régionale des Centres Sociaux Auvergne Rhône-Alpes
- Plus de 2 000 personnes initiées chaque année depuis 2016

Les attendus de l'appel à projets 2023-2024

- **Points clés de l'appel à projets**

- ✓ Un appel à projets lancé pour 2 ans
- ✓ Un minimum de 4 ateliers par année soit 8 pour 2 ans, avec une obligation de finalisation au 31 décembre 2024
- ✓ Un plafond de 3 500 € par atelier
- ✓ La publication des ateliers sur le portail « *Pour bien vieillir* » en s'inscrivant sur le Portail Partenaires Action Sociale (PPAS)
- ✓ La désignation d'un référent administratif en charge de la publication des ateliers sur PPAS et de l'ensemble des reportings exigés

- **Destinataires de l'appel à projets**

Les candidatures peuvent être déposées par toute structure, quel que soit son statut, implantée sur les départements de Rhône-Alpes et dont les équipes disposent des compétences nécessaires à la réalisation du projet, ou faisant appel à des compétences extérieures.

Le porteur de projets devra avoir une expérience dans le champ des services aux personnes âgées.

- **Public cible**

Les personnes de 55 ans et plus, en priorité fragilisées au sens de l'un ou plusieurs critères suivants : faibles ressources, isolement (géographique, familial, social), faible autonomie administrative, faisant face à une situation de rupture (veuvage, hospitalisation du conjoint, nouveau retraité), rencontrant des difficultés dans l'utilisation du numérique.

- **Nombre minimal d'ateliers et calendrier prévisionnel**

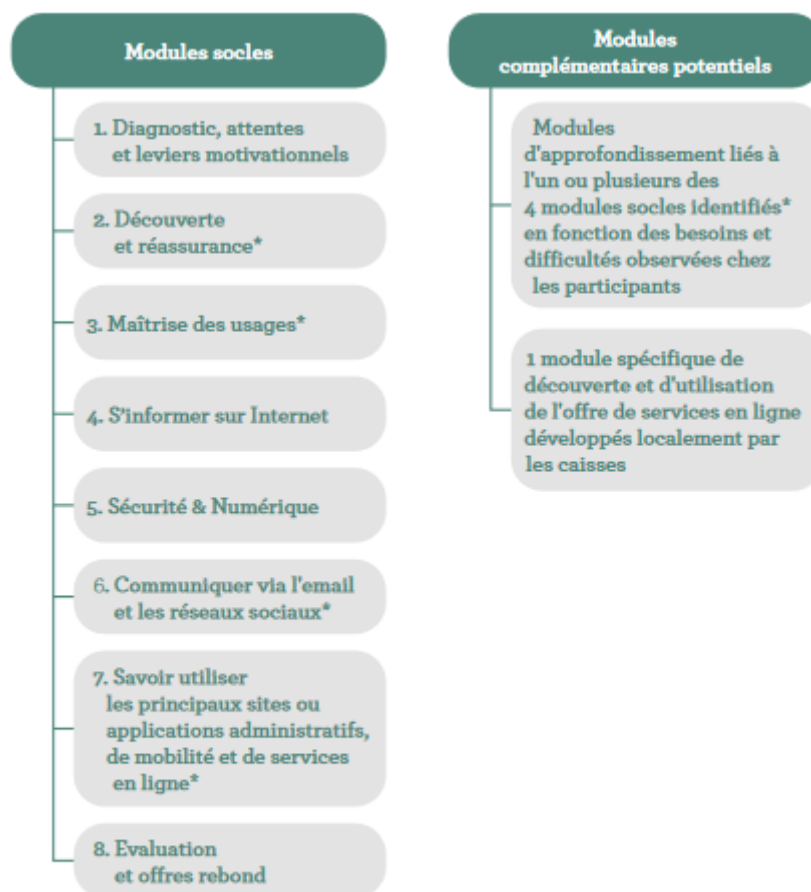
Les structures devront mettre en place **un minimum de 4 ateliers par an** (soit 8 sur 2 ans).

Un calendrier prévisionnel des ateliers, élaboré **sur une durée de deux ans**, est à communiquer dans le cadre du dossier de candidature et devra comporter pour chaque atelier : le lieu, la date de début, la date de fin des différents ateliers, le nombre de participants et le nombre de séances, les thématiques abordées lors de chaque séance. Les ateliers devront obligatoirement être organisés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

- **Format des ateliers**

Le parcours est composé de **8 modules socles indispensables à l'apprentissage de l'autonomie numérique, et de 1 à 7 modules complémentaires optionnels**.

Ces modules complémentaires, optionnels, peuvent être ajoutés et adaptés en fonction du profil et des besoins du public accueilli, éléments du diagnostic recueillis en amont, lors des inscriptions au parcours, ou, en fonction des contraintes locales, lors de la première séance. Trois séances seront consacrées aux services en ligne de l'Assurance Retraite et aux offres de prévention en ligne de la Carsat Rhône-Alpes.



* modules pouvant faire l'objet d'une ou de plusieurs séances supplémentaires, dans la limite du nombre total de modules indiqués, en fonction du niveau du groupe et des besoins observés (cf « Modules complémentaires optionnels »)

Téléchargez le référentiel national [Autonomie Numérique](#) sur le site [pourbienvieillir.fr](#)

Le parcours s'adresse à un groupe de **7 à 10 personnes**, qui va suivre l'ensemble des séances.

La fréquence est régulière, de préférence hebdomadaire.

L'atelier est animé par du **personnel qualifié** en matière de numérique, sensibilisé aux spécificités d'un public senior et en capacité de mettre en œuvre des outils d'animation et une pédagogie adaptée à chaque apprenant.

L'utilisation de supports matériel et pédagogique est adaptée à ce public et à ses capacités et le cas échéant, mobilisable en dehors des séances (ex : tutoriel, récapitulatif de cours, etc.).

Un atelier réunit des apprenants ayant des niveaux homogènes ou proches, en adaptant si besoin le nombre maximum de participants en fonction du niveau de l'atelier. Il s'agira de créer, chaque fois que possible, des groupes de niveaux : découverte (adapté aux personnes n'ayant jamais utilisé d'ordinateur), débutant, intermédiaire, avancé. Une grille d'évaluation permettra d'apprécier le niveau des personnes en préalable et de recueillir leurs attentes. Une attention particulière et individualisée devra être portée aux personnes en difficulté.

Le périmètre de chaque séance sera bien défini (ex : donner des appellations au cours ; cours n°1 : démarrer un ordinateur, cours n° 2 naviguer sur Internet, etc.).

Pour permettre aux personnes de mesurer leurs acquis, il est préconisé d'établir un suivi écrit de leurs progrès. A titre d'exemple, un livret de compétences pourrait être mis en place. A l'image du livret de conduite accompagnée, il permettrait à l'apprenant et au formateur de suivre les évolutions de l'apprentissage et d'identifier les compétences restant à acquérir.

Un équipement individuel est à prévoir par la structure pour chaque participant.

Ces ateliers devront s'inscrire dans une continuité de services et favoriser le lien social. Dans la mesure du possible, une suite à ces ateliers sera à proposer, soit par la structure porteuse des actions, soit en lien avec des partenaires offrant

aux seniors un espace libre-service en proximité, afin que les personnes ne disposant pas de matériel puissent venir se connecter.

- **Contenu des ateliers**

La démarche pédagogique devra être structurée en deux temps forts (initiation au numérique d'une part, et services en ligne Assurance Retraite et Carsat d'autre part) et progressive afin de favoriser le lien social et une bonne appropriation des outils numériques ; elle permettra notamment :

- D'acquérir les connaissances de base à l'utilisation de(s) outil(s) numérique(s) : découvrir l'ordinateur, utiliser la souris et le clavier, se repérer sur le bureau (ordinateur, tablette)
- D'acquérir des connaissances et/ou une plus grande aisance dans l'utilisation du bureau, les logiciels (cf. logiciels libres), la navigation Internet (lancer des recherches, analyser les résultats...), la gestion des mails
- De savoir mettre en page un texte, compléter un formulaire en ligne, créer des mots de passe sécurisés, acquérir des réflexes de vigilance quant à la sécurité sur Internet : protection des données personnelles, virus, fiabilité des sites, articles, publicité, accroches diverses (hameçonnage notamment), etc.
- De connaître et utiliser les outils d'échanges : messageries, réseaux sociaux, et visioconférence, ...
- De sensibiliser les seniors aux potentialités des outils numériques et d'Internet pour la recherche d'information et les diverses démarches administratives
- De connaître les sites institutionnels concernant la prévention des risques liés au vieillissement et le bien vieillir¹

Le dernier temps de cet accompagnement sera consacré aux services en ligne de l'Assurance Retraite et Prévention pour Bien Vieillir de la Carsat Rhône-Alpes. Il s'agira d'aider à la création de comptes personnels sur **l'Assurance Retraite** et les **Services + de la Carsat Rhône-Alpes** et à la découverte de ces espaces :

1. Réaliser son bilan en prévention
2. M'inscrire à un atelier ou une conférence en présentiel
3. M'inscrire à un atelier ou une conférence en ligne
4. Rejoindre la communauté de seniors

A cet effet, des ressources sont mises à disposition par la Carsat à destination des animateurs des ateliers :

- Le site Internet www.carsat-ra.fr.
- Le tutoriel pour la [création de compte Assurance Retraite](#)
- Le tutoriel pour la [création de compte Services en Ligne Action Sociale Carsat](#)
- Une [vidéo d'1mn](#) sur la communauté de seniors

D'autres ressources sont également disponibles pour accompagner les personnes éloignées de l'informatique, notamment : [les bons clics](#) et kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/².

- **Communication**

Les porteurs de projets qui mettent en œuvre ces ateliers sont partenaires de la Carsat Rhône-Alpes et agissent pour son compte ; ils devront en informer les participants et leur remettre un document de communication mettant en évidence son engagement en tant qu'organisme de Sécurité Sociale.

L'ensemble des documents de communication et/ ou pédagogique devront comporter obligatoirement le logo de la Carsat Rhône-Alpes.

¹ Notamment : www.pourbienvieillir.fr/, www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, www.lassuranceretraite.fr/, www.ameli.fr, www.iamenagementlogement.fr, www.santepubliquefrance.fr/

² Les Bons Clics est un projet développé par WeTechCare, association à but non lucratif qui agit pour faire du numérique une opportunité pour tous.

- **Publication des ateliers sur le portail Pour Bien Vieillir**

Les partenaires retenus devront enregistrer obligatoirement les ateliers d'initiation au numérique sur le [Portail des Partenaires Action Sociale](#) (PPAS) en vue de leur publication sur [Pour Bien Vieillir](#). Ce portail permet au grand public de consulter les ateliers et conférences organisés par les caisses de retraite et leurs partenaires près de chez eux.

La publication de ces ateliers est un critère incontournable pour accéder au financement proposé par la Carsat. Pour ce faire, il est obligatoire de désigner un référent administratif dans votre structure qui sera en charge de l'enregistrement et de l'actualisation au fil de l'eau de tous les ateliers sur PPAS et des différents reportings demandés par la Carsat.

- **Evaluation du projet**

La Carsat s'appuiera sur les outils d'évaluation nationaux permettant d'identifier les capacités des personnes et de se mettre en conformité avec le référentiel national inter régions.

Trois questionnaires seront ainsi administrés à différentes étapes :

- T0 en début de parcours sur la base d'un formulaire papier
- T1 en fin de parcours : formulaire en ligne saisi lors de la dernière séance
- T2 à froid : formulaire en ligne à J+2 mois

Par ailleurs, afin de vérifier l'effectivité de l'action, une évaluation quantitative, qualitative et financière consolidée par la structure, sera à transmettre à la Carsat Rhône-Alpes à l'issue de la **1ère année, et de la 2^{ème} année**, selon le modèle type transmis par la Carsat.

Cette évaluation comportera notamment :

- Le calendrier définitif (lieu, date de début, date de fin), des éléments quantitatifs (nb de participants, nb de séances,) et également :

	Indicateurs
Nombre de personnes ayant créé leur espace personnel sur le site de l'Assurance Retraite	résultat attendu : 25%
Nombre de personnes ayant créé leur espace personnel sur les services PLUS Action Sociale de la Carsat Rhône-Alpes	résultat attendu : 50%
Nombre de personnes inscrites à un atelier ou conférence en ligne	résultat attendu : 50%

- La communication utilisée
- Les éléments qualitatifs, notamment le retour d'expérience de la structure : points forts, freins et limites rencontrés, perspectives
- La satisfaction des personnes retraitées
- Le bilan financier définitif (dépenses et recettes)

Les conditions de financement

L'accompagnement financier des ateliers pourra atteindre 100% du budget présenté dans la limite du plafond de 3 500 € par atelier de 12 à 15 séances

La subvention accordée par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes sera versée de la manière suivante :

- Une première tranche de **40 %**, au démarrage effectif du 1^{er} atelier sur production :
 - d'une attestation signée précisant la date de démarrage du projet
 - du calendrier prévisionnel des ateliers sur 2 ans
 - de la publication des ateliers sur www.pourbienvieillir.fr/

- Une deuxième tranche de **50 %** est versée à mi-parcours du projet, sous réserve de l'atteinte des objectifs de la 1^{ère} année, sur production :
 - d'une évaluation intermédiaire (quantitative, qualitative et financière)
 - d'une attestation de poursuite de l'action comportant un calendrier actualisé des ateliers
 - de la publication des ateliers sur www.pourbienvieillir.fr/
- Une troisième tranche de **10%** est versée à la fin de la 2^{ème} année, sous réserve de la finalisation du projet et sur production :
 - d'une évaluation consolidée des 2 années (quantitative, qualitative et financière)
 - de la publication exhaustive et actualisée des ateliers sur www.pourbienvieillir.fr/

Compte tenu du financement de la Carsat Rhône-Alpes, aucune participation financière ne devra être demandée aux participants, en dehors de l'adhésion à l'association, le cas échéant.

La Carsat Rhône-Alpes se réserve la possibilité de demander tout document utile (feuille d'émergence, document de communication ...) à tout moment du projet pour s'assurer de l'effectivité de la prestation.

Les modalités de candidature de l'appel à projets 2023-2024

- **Dépôt des candidatures**

La date limite de dépôt des candidatures est le 31 octobre 2022.

Le dossier de candidature **est à télécharger sur le site www.carsat-ra.fr** et à **adresser par courrier électronique** sur la boîte mail initiation.numerique@carsat-ra.fr.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail initiation.numerique@carsat-ra.fr.

Attention !
Aucune dérogation à la date limite
Tout dossier incomplet ne comportant pas les pièces mentionnées sera rejeté
Assurez-vous de la bonne réception par la Carsat de votre dossier

- **Documents à joindre obligatoirement au dossier de candidature**

Quel que soit votre statut	Et selon votre statut
Statuts et liste des personnes chargées de l'administration de la structure (composition du Conseil d'Administration, du bureau...) Documents comptables de l'année N-1 (compte de résultat et bilan) Attestation de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de six mois	<p><u>Pour les structures associatives</u> L'extrait de déclaration de l'association au Journal Officiel Le règlement intérieur Le rapport d'activité de l'année N-1 Le budget prévisionnel de l'année N approuvé par les instances habilitées</p> <p><u>Pour les sociétés</u> Mêmes documents que les structures associatives et complétés du Kbis</p>

Un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP)	<p><u>Pour les établissements publics, les collectivités locales et territoriales</u></p> <p>Le procès-verbal de délibération de l'instance politique</p> <p>Le budget prévisionnel de l'année N</p>
---------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Sélection des dossiers**

Les candidatures seront analysées et présentées en Commission d'Action Sociale de la Carsat Rhône-Alpes en fin d'année 2022. En cas de nombre de candidatures et/ou de montants sollicités trop importants, la Carsat pourra être amenée à prioriser les demandes, notamment au regard de la couverture du territoire en ateliers d'initiation au numérique et/ou de sa fragilité (cf. L'observatoire des fragilités www.carsat-ra.fr/accueil/partenaires/l-observatoire-des-fragilites).

Une convention formalisera les obligations des parties pour le bon déroulement des ateliers qui devront démarrer dans les 3 mois suivant sa signature.

